

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SOCIAL SAFARI INC.	Numéro de permis 2019504	Date d'inspection Le 15 décembre 2022	
Nom de l'établissement Centre récréatif 'A' Safari Social		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;

- Le ratio enfant-éducatrice/éducateur
- La routine quotidienne
- L'orientation positive aux enfants
- Effets personnels

Au moment de la visite, la mentore en assurance de la qualité a observé un groupe qui faisait des dessins de Noël. Un petit groupe était en train de faire des jeux à l'ordinateur. La mentore en assurance de la qualité a questionné le temps de jeu à l'ordinateur. La responsable a mentionné que le temps de jeux à l'ordinateur ne dépasse jamais 20 minutes.

L'établissement sera fermé pour la période des fêtes du 26 décembre 2022 au 2 janvier 2023.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 décembre 2022

Date

original signé par
Tina Munro

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 décembre 2022

Date